

Attention!!! Ce tableau ne doit être considéré que comme une "première information", les citoyens prendront soin de vérifier auprès de leur administration communale le maintien et les conditions d'octroi de ces primes.

Commune	Code postal	Site internet communal	Primes disponibles	Montant	
Arlon	6700	http://www.arlon.be	Prime à l'isolation de la toiture par les versants ou le plancher des combes	400 € (majoré en fonction des revenus, peut-être plafonné en fonction de la prime régionale et des primes reçues sur l'année)	
			Prime à l'isolation intérieure ou extérieure des murs de façade et/ou pignons		
			Prime à l'isolation du sol		
			Prime pour le remplacement des vitrages ou placement de nouveaux châssis		
			Prime pour l'installation d'un système de chauffe-eau solaire		
			Prime à l'installation d'un système solaire photovoltaïque à usage résidentiel d'une puissance minimale de 2,5 kWc		400 € (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)
			Prime à l'installation ou réhabilitation d'une citerne à eau de pluie d'une capacité minimale de 1 500 litres avec alimentation d'au moins un WC de l'habitation		1000 € (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)
			Prime à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'une capacité supérieure à 150 litres pour une utilisation ultérieure		150 € plafonné à 50 % du coût d'achat (peut-être plafonné en fonction des autres primes reçues sur l'année)
Attert	6717	http://www.attert.be	Néant	Néant	
			Prime à la rénovation	20% de la prime régionale - 500 € max	
Aubange	6790	http://www.aubange.eu	Prime à l'énergie Prime façade (bâtiments d'avant 1980 - façade principale - nouvel enduit, mise en peinture)	400 € (+ 200 € si immeuble dans le périmètre de la rénovation urbaine d'Athus)	
Bastogne	6600	http://www.bastogne.be	Prime à la construction d'une première habitation	250 € + 60 € / enfant à charge	
			Prime à l'achat d'une première maison unifamiliale ou d'un premier appartement	130 € + 60 € / enfant à charge	
			Prime à la réhabilitation d'une maison (si prime régionale accordée)	250 €	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques (si prime régionale accordée)	habitation construite avant 1999 : 15% du montant de la facture, max 744 € habitation construite après 1999 : 248 €	
Bertogne	6687	http://www.bertogne.be	Prime à l'épuration individuelle	500 €	
			Prime à la construction ou à la transformation ou à l'acquisition	125 €	
			Prime à l'audit énergétique	30 % facture - 125 € max	
			Prime à l'isolation du toit ou des combles		
			Prime à l'isolation du sol		
			Prime au placement de double ou triple vitrage	125 €	
Bertrix	6880	http://www.bertrix.be	Prime à l'installation d'une pompe à chaleur	500 €	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	500 €	
			Prime à la construction d'une habitation	850 €	
			Prime pour la réalisation d'un audit	Quote-part du montant de l'audit non couverte par la prime du SPW, plafonnée à 850 €	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	500 €	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse	750 €	
			Prime à l'installation d'un poêle à bois	250 €	
			Prime à l'installation d'un poêle à pellets	350 €	
			Prime à l'installation d'une PAC – chauffe-eau thermodynamique air-eau	350 €	
			Prime à l'installation d'une PAC – géothermie sol-eau ou eau-eau	500 €	
			Prime à l'installation d'une PAC – chauffage et eau chaude sanitaire	500 €	
			Prime à l'isolation de l'immeuble bâti (si audit énergétique) – châssis et vitrage, isolation des murs, toitures, plafonds et/ou sols	500 €/type d'isolation recommandé dans l'audit 20 % de la prime régionale, max 250 €/ travaux de moins de 6000 €	
			Prime à l'installation d'une régulation thermique	10 € / vanne thermostatique, 50 € / sonde extérieure, thermostat d'ambiance ou priorité ECS - 200 € max	
			Prime à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales	500 €	
Bouillon	6830	http://www.bouillon.be	Prime à l'isolation du toit	30% de la prime régionale, 750 € max pour 1 poste, 1 000 € pour 2 postes, 1 250 € pour 3 postes, 1 500 € pour 4 postes et cumul primes < 60 % de l'investissement	
			Prime à l'isolation des murs		
			Prime à l'isolation des sols		
			Prime pour les doubles vitrages		
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	50 €	
Chiny	6810	http://www.chiny.be	Néant	Néant	
Daverdisse	6929	http://www.daverdisse.be	Prime à la construction d'une habitation	1300 € + 50 € / enfant à charge	
			Prime à l'achat d'une habitation	500 € + 50 € / enfant à charge	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	250 €/bâtiment	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	200 €/installation et par compteur EAN	
			Prime à l'isolation du toit	6 €/m² si travaux par entrepreneur, 3 €/m² dans les autres cas - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation des murs	5 €/m² - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation des planchers		
			Prime pour le remplacement de simple par du double vitrage	10 €/m² - 500 € par bâtiment max	
			Prime à l'isolation thermique d'une habitation unifamiliale neuve	400 €	
			Prime à l'isolation thermique d'un appartement neuf	250 €	
			Prime à la construction d'une maison passive	500 €	
			Prime à l'installation d'une VMC avec récupération de chaleur	500 € / unité d'habitation - 1 000 € max	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur	250 € / unité d'habitation - 1 000 € max	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse à chargement exclusivement automatique	250 € / bâtiment	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique ou par thermographie	min 100 € - max 10 %	
			Prime pour la réalisation d'un test d'étanchéité à l'air	50 €	
			Prime pour l'installation d'un système centralisé de production de chaleur	500 €/installation	
			Prime pour l'installation d'une micro-cogénération ou d'une cogénération	300 €/installation	
Durbuy	6940	http://www.durbuy.be	Prime à l'installation d'une station d'épuration individuelle	500 € sous forme de chèque commerces locaux	
Ereze	6997	http://www.ereze.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	125 €	
Etalle	6740	http://www.etalle.be	Primes à l'installation et à la réhabilitation de Système d'Épurations Individuelles et interventions liées à la Gestion Public de l'Assainissement Autonome	Montant variable en fonction des dossiers	
			Prime à l'achat d'une habitation	600 € + 38 € par enfant pour chacun des trois premiers et 50 € à partir du quatrième	
			Prime à la construction d'une habitation		
			Prime à l'isolation du toit (R ≥ 3m²K/W)	3 €/m² si travaux par entrepreneur, 2 €/m² si placement par particulier	
Fauvillers	6637	http://www.fauvillers.be	Prime à l'installation d'un chauffe eau solaire	400 € pour 2 à 4 m² + 50 €/m² supplémentaire - maximum de 1000 € et cumul avec prime régionale ne peut dépasser 75 % du montant	
Florenville	6820	http://www.florenville.be	Placement d'une citerne à eau de pluie	500 €	
Gouvy	6670	http://www.gouvy.be	Prime à la réhabilitation d'une maison d'habitation	500 € + 10 % / enfant à charge	
			Prime à l'achat d'une maison d'habitation	1 000 € + 10 % / enfant à charge	
			Aide à la rénovation d'habitations et à la transformation de bâtiments existants en habitations.	5 % des travaux - 1 250 € max (montant minimum des travaux de 10,000€)	
Habay	6720	http://www.habay.be	Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	400 €	
			Prime à la construction	2 000 €	
Herbeumont	6887	http://www.herbeumont.be	Aide à l'investissement : Prime à la construction ou rénovation d'un bâtiment à destination professionnelle	2,5 % des travaux et max. 2.500 €, l'investissement doit être supérieur à 25.000 €, aide proportionnelle à la partie professionnelle du bâtiment	
Hotton	6990	http://www.hotton.be	Néant	Néant	
			Néant	Néant	
Houffalize	6660	http://www.houffalize.be	Prime pour l'installation d'une pompe à chaleur ou chauffage géothermique ou panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	400 €	
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	Entre 300 € (zone non prioritaire) et 600 € (zone prioritaire)	
			Prime à l'acquisition d'une maison unifamiliale	500 €	
			Prime à la construction d'une maison unifamiliale		
La Roche-en-Ardenne	6980	http://www.laroche.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	250 €	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques		
Léglise	6860	http://www.communeleglise.be	Prime à l'installation d'un chauffe eau solaire	500 €	
Libin	6890	http://www.libin.be	Prime à l'installation d'une citerne à eau de pluie placée volontairement	200 €	
			Prime construction ou achat	Prime forfaitaire de 850€ majoré de 125 € par enfant à charge	
			Prime Langes Lavables	50% de la facture d'achat avec un maximum de cent euros (100 €)	
			Prime à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales	Prime forfaitaire de 300€	
			Prime à l'installation de panneaux photovoltaïques	Prime forfaitaire de 350 €	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur/ chauffe-eau thermodynamique	Prime forfaitaire de 350 €	
			Prime à l'installation d'un poêle à bois et à Pellets	20 % du montant de la facture TVAC avec un maximum de 250 €	
			Prime Audit Énergétique	Prime forfaitaire de 150€	
			Prime chauffe-eau solaire	Prime forfaitaire 350 €	
			Prime à l'installation d'une chaudière à bois ou mixte	Prime forfaitaire de 500 €	
Libramont-Chevigny	6800	http://www.libramont.be	Prime à l'isolation: Toiture – Murs – Sol – Menuiseries extérieures	Prime forfaitaire 500€ par type d'isolation si le logement a fait l'objet d'un audit énergétique préalable, ou 20 % du montant de la prime de la Région Wallonne avec un maximum de 250€ pour les travaux réalisés dans le cadre de la procédure de primes régionales pour les travaux de moins de 3.000€ HTVA	
			Prime à l'aménagement de l'allée de garage en domaine public	248 € max	
			Prime pour le raccordement à l'égout communal	24,80 ou 37,19 € / mètre courant	
			Prime à la construction d'une première habitation	800 € min	
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	1 000 € à 1 500 € voire 2 000 € à 2 500 €	
			Prime à l'utilisation de couches lavables	50 % du montant des achats, 100 € max	
			Prime pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie	20 % du coût des travaux, 500 € max	
			Intervention communale dans l'acquisition d'un composteur	20 €	
			Prime à l'achat d'un tonneau de récupération d'eau de pluie	50 €	
			Prime pour la stérilisation des chats	Mâle: 25 € / Femelle: 50 €	
Manhay	6960	http://www.manhay.org	Prime agricole pour l'épandage d'amendements calcaro-magnésiens ou pour le compostage de fumiers	25 € / Ha (max 500 €) ou 50 % du montant facturé (max 250 €)	
			Prime à la construction et à l'achat d'une maison unifamiliale	1 500 € + 50 €/enfant à charge	
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques		
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	400 € - si prime régionale accordée, une seule prime est accordée même en cas de cumul (voir règlement communal)	
			Prime à l'installation de chauffage géothermique		
			Prime à l'installation d'une éolienne domestique		
Prime à l'installation d'une pompe à chaleur					
Prime à la réalisation d'un audit Logement	Même montant que la prime régionale - si la prime régionale est accordée				
Prime pour le raccourcissement électrique	50% du montant total de la facture (TVA comprise) avec un maximum de 125€				
Primes pour les Systèmes d'Épuration Individuels ou SEI (installation et réhabilitation)	Voir règlement communal				

Marche-en-Famenne	6900	http://www.marche.be	Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle (ok si prime régionale accordée)	600 €
			Prime au ravalement de façade ou autres éléments notables d'architecture	de 744 à 2 479 € selon les cas
			Prime pour la pose d'enseigne ou dispositifs de publicité de qualité	40 % du coût de l'enseigne, max 248 € et max. 496 € si plusieurs enseignes
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques (ok si prime régionale accordée)	
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique/logement	100 € pour catégorie de revenus R5, complément au subside régionale pour couvrir une partie du coup de l'audit pour les autres catégories de revenus. Prime communale octroyée si prime régionale acceptée
			Prime à l'isolation d'un toit ou de combles	
			Prime à l'isolation des murs	
			Prime à l'isolation des sols	
			Prime double vitrage	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse	
			Prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire	
			Prime à l'installation d'un poêle biomasse local	
			Prime augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	165 € à 1800 € en fonction des revenus. Maximum 4 primes dans cette catégorie. Prime communale octroyée si prime régionale acceptée
Prime augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations d'eau chaude sanitaire				
Prime remplacement de la couverture de toiture				
Prime assèchement des murs -infiltration				
Prime assèchement des murs -humidité ascensionnelle				
Prime appropriation de l'installation électrique				
Prime appropriation de l'installation de gaz				
Prime pour la création de logement au-dessus des commerces	50 % du coût des travaux, max 2 500 € et si le logement est confié à une AIS, 75 % du coût des travaux plafonné à 5 000 €			
Prime à la réouverture de cellules commerciales vides et à la modernisation de commerce existant	10 % du montant total de l'investissement admis avec un maximum de 3 000 €. Les conditions intégrales d'octroi sont reprises dans le règlement en vigueur.			
Aide à la location de cellules commerciales vides pour des porteurs de projets encadrés	2,5€/m² par mois durant 12 mois si surface < 80 m² (max : 2.400 €) et 1,5 €/m² par mois durant 12 mois si surf.>80m² (max 3.240 €)			
Intervention communale dans le coût d'acquisition de terrains situés sur un zoning	12 % avec un plafond de 5 000,00 € en complément de la même aide provinciale d'installation dans les zonings			
Martelange	6630	http://www.martelange.be	Néant	Néant
Meix-devant-Virton	6769	http://www.meix-devant-virton.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	250 € pour une surface optique de 4 m² + 50 € / m² supplémentaire maximum 500 €
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	100 €
			Prime pour l'isolation toit, murs, sols	
			Prime pour l'installation d'un système de chauffage performant	
Prime à la rénovation	25 % du montant de la prime régionale à l'énergie ou au logement			
Messancy	6780	http://www.messancy.be	Prime à la construction d'une habitation	310 €
Musson	6750	http://www.musson.be	Néant	Néant
Nassogne	6950	http://www.nassogne.be	Prime audit logement	
			Prime à la rénovation d'une habitation (isolation toit, murs, sol, remplacement menuiseries, toiture, installation électrique, ...)	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	
			Prime à la création d'une infrastructure pour le stockage des effluents d'élevage	
			Prime pour des travaux visant à économiser l'énergie et utiliser des énergies renouvelables (pompes à chaleur, chaudière biomasse,...)	
Prime d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs	30€ pour les habitants du village de Nassogne, 40 € pour les autres habitants de la commune; déduits du forfait de l'année suivante			
Prime à l'utilisation de couches lavables	50 % de la (des) facture (s) d'achat et max 75 €			
Neufchâteau	6840	http://www.neufchateau.be	Prime à la rénovation (nouvel enduit, bardage, crépi ou peinture) des façades pour la mise en valeur du patrimoine (façades visibles depuis l'espace public)	400 € ou 600 € si le bâtiment se trouve en zone de rénovation urbaine
			Prime au placement d'enseigne	40 % du coût de l'enseigne sans pouvoir dépasser 248 € par demande Si plusieurs enseignes sont proposées, l'intervention ne pourra dépasser 496 €
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	équivalent à la prime régionale (sans que le montant cumulé de ces 2 primes de puisse dépasser 100% de la facture finale)
			Ouverture d'un nouveau commerce	de 500 à 1000 €
Paliseul	6850	http://www.paliseul.be	prime à la réalisation d'un audit prime pour réalisation d'un certificat PEB	150 € 150 €
Rendeux	6987	http://www.rendeux.be	Prime audit logement	Même montant que celui accordé par la Région Wallonne (110 à 660 €)
			Prime pour le raccordement électrique	40 % de la facture - 600 € max pour les 2 raccordements
			Prime pour le raccordement à la distribution d'eau	
			Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	300 €
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	500 € si le système est agréé
			Prime pour le creusement d'un puits en milieu agricole	700 €
			Prime pour la construction d'une fosse à fumier ou à lisier	en fonction de la superficie
			Prime pour le chaulage des terrains agricoles	15€/ha - 1/3 de la superficie agricole
			Prime pour le forage d'un puits	700 €
			Prime pour la taille des haies	25€/heure max 500€/an/agriculteur
Rouvroy	6767	http://www.rouvroy.be	Prime à la construction d'un logement	1 900 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans
			Prime à l'achat d'un logement	1 250 € + 10 % / enfant à charge et/ou si le demandeur a moins de 35 ans
			Prime à la rénovation d'un logement	50 % de la prime régionale
			Prime à la sauvegarde et à la réalisation de toitures en tuiles romaines	25 % du coût total des travaux HTVA pour les postes démontage, fourniture, pose et faîtage des tuiles ; 10 % pour le poste charpente - 7 500 € max
			Prime pour la plantation et l'entretien de haies et de vergers	Fonction du type d'arbres, de longueur... Voir site
			Prime à l'installation d'un surpresseur d'eau	75 % du montant de la facture d'achat - 446,21 € max
			Prime pour l'installation de capteurs solaires thermiques	375 € si régionale accordée
			Prime à l'installation d'un système d'épuration individuelle	10 % de la prime régionale pour une habitation existante, 500 € max
			Prime pour le raccordement à l'égout	500 € pour les nouvelles habitations
			Prime d'encouragement à l'utilisation d'un parc à conteneurs	250 €
			Prime indépendants et PME nouvellement installés sur le territoire communal	16 € max / an
			PME : raccordements (eau, élec, égouts), embellissement : 15 % des frais et max 2.500€; voir règlement	5 000 €
Prime à la construction d'un bâtiment à usage agricole (première installation - permis de bâtir et d'exploiter)	2 500 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 24 800 € 3 700 € pour un bâtiment d'une valeur minimum de 74 400 €			
Saint Hubert	6870	http://www.saint-hubert.be	Prime à l'amélioration (économie d'énergie, étanchéité, stabilité, ventilation,...)	300 € + 50 € / enfant à charge
			Prime à l'achat d'une maison unifamiliale	500 € + 50 € / enfant à charge
			Prime à la construction d'une habitation	1 000 € + 50 € / enfant à charge
			Prime à la construction d'un logement	
Saint-Léger	6747	http://www.saint-leger.be	Prime à l'acquisition d'un logement	477,99 € (450 indexés chaque février)
Sainte-Ode	6680	http://www.sainte-ode.be	Prime à la réalisation d'un audit énergétique	Entre 100€ et 560€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'isolation thermique du toit ou des combles	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'isolation thermique des murs	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'isolation thermique des sols	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime au remplacement des menuiseries/vitrages extérieurs	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'installation d'un poêle biomasse local	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
			Prime à l'augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations d'eau chaude sanitaire	Entre 125€ et 750€ si prime régionale accordée et sur base des catégories de revenus annuels par ménage fixées par la Région wallonne
Tellin	6927	http://www.tellin.be	Prime énergie pour l'isolation toit, mur, sol	30 % du montant de la prime régionale max 375 € par poste, si majoration en fonction des revenus : max 555 € par poste
			Prime énergie pour l'audit énergétique	50 % du montant de la prime régionale, max 150 € par audit
			Prime énergie pour le placement d'un chauffe-eau solaire	250 €/installation
			Prime à la rénovation	30 % du montant de la prime régionale max 375 € par poste, si majoration en fonction des revenus : max 555 € par poste
			Prime à l'achat	375 € + 125 €/enfant à charge 500 € + 125 €/enfant à charge
Prime à la construction	si consommation spécifique d'énergie primaire ≥ 15 kWh/m²/an 750 € + 125 €/enfant à charge si consommation spécifique d'énergie primaire < 15 kWh/m²/an			
Tenneville	6970	http://www.tenneville.be	Prime à la construction	1 250 € + 500 € / enfant à charge + 500 € si moins de 35 ans (+ conditions)
Tintigny	6730	http://www.tintigny.be	Prime à la réhabilitation	de 248 à 1 240 € en fonction de la situation familiale et des travaux (+ conditions)
Vaux-sur-Sûre	6640	http://www.vaux-sur-sure.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques	300 € jusqu'à 4 m² + 15 € / m² supplémentaire - 500 € max
Vielsalm	6690	http://www.vielsalm.be	Prime à la construction	500 €
			Prime pour l'isolation thermique du toit	2 €/m², 2,5 €/m² si isolant naturel max 125 m²
			Prime pour l'isolation thermique des murs	2,4 €/m² si isolation par l'intérieur, 1,8 €/m² si isolation par la coulisse 3,6 €/m² si isolation par l'extérieur max 150 m²
			Prime pour la performance énergétique d'un logement neuf	10 €/unité de Ew<65 si K<30 pour une maison unifamiliale 5 €/unité de Ew<65 si K<30 pour une appartement max 500 €
			Prime pour l'installation d'un chauffe eau solaire	250 €
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique	100 €
Virton	6760	http://www.virton.be	Néant	Néant

Wellin	6920	http://www.wellin.be	Prime à l'installation de panneaux solaires thermiques	250 €
			Prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	500 €
			Prime à l'isolation du toit	4 €/m ² si travaux par entrepreneur, 2 €/m ² dans les autres cas - 250 € par bâtiment max - cumul primes isolation : 500 € max
			Prime à l'isolation des murs	5 €/m ² - 250 € max - cumul primes isolation : 500 € max
			Prime à l'isolation des planchers	
			Prime pour le remplacement de simple par du double vitrage	10 €/m ² - 250 € max
			Prime à l'isolation thermique d'une habitation unifamiliale neuve	250 € majoré de 15 €/unité de K inférieur à K45 - 400 € max
			Prime à la construction d'une maison passive	500 €
			Prime à l'installation d'une VMC	500 € / unité d'habitation - 1 000 € max
			Prime à l'installation d'une pompe à chaleur	250 € / unité d'habitation - 1 000 € max
			Prime à l'installation d'une chaudière biomasse à chargement automatique	250 € / bâtiment
			Prime à l'installation d'une régulation de chauffage	2,5 € / vanne thermostatique - 25 € / thermostat d'ambiance, sonde extérieure et système donnant priorité à l'eau chaude sanitaire 250 € max / bâtiment
			Prime pour la réalisation d'un audit énergétique ou par thermographie	50 €